



Club TCALM affilié FFT N° 50690596

Regroupement pour les compétitions avec TCALM

Tennis Club Ambérieux Lucenay Morancé

Adresse du siège social : Mairie – 69480 Lucenay

Adresse postale : Cyrille JAPILONE, 106 Rue des Guillardes, 69480 Lucenay

Téléphone 06 73 25 66 55 // mail : contact@lucenaytennis.com



REGLEMENT INTERIEUR DU LUCENAY TENNIS CLUB

• Préambule :

Le règlement intérieur protège tous les adhérents et leur permet de pratiquer en toute équité et satisfaction leur sport favori en accord avec les statuts généraux de l'association dont il est le complément explicatif. Les membres sont tenus de le respecter et de le faire respecter sous peine d'être exclus du club. Les règles fixées ont pour but de garantir les droits de chaque adhérent. Elles ne font en fait que formaliser la courtoisie et l'esprit de partage qui doit caractériser le cadre associatif qui nous réunit.

Article 1 -- Membres et cotisations

Seuls sont membres du club les personnes étant à jour de leur cotisation annuelle. La cotisation annuelle est valable du 15 septembre au 14 septembre de l'année suivante

Les membres du club s'engagent à posséder tout au long de l'année un certificat médical valide de non contre indication à la pratique du tennis (y compris en compétition pour les adhérents participants aux rencontres par équipes et au tournoi interne). Certificat médical valide = certificat médical de moins d'un an. Le certificat médical doit être présenté au moniteur de l'école de tennis lors du 1^{er} entraînement pour les membres du club participant à des cours. Ce certificat est valable pour l'année N+1 à condition de renseigner le questionnaire santé « QS-SPORT »

Le montant de la cotisation annuelle est révisé chaque année et soumis à l'approbation du bureau.

Une carte-clé des courts sont remis aux adhérents lors de l'inscription (pour les anciens adhérents la carte sera remise à restitution de la carte de l'année précédente, pour les nouveaux adhérents la carte sera remise à l'inscription).

Article 2 - Licence et assurance

Les membres du club participant à des cours sont licenciés à la Fédération Française de Tennis. Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident.

Cette assurance agit :

- en individuelle accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis (y compris au cours de déplacements, animations... pour le compte du club) ;
- en responsabilité civile vis-à-vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage.

Pour les non licenciés, et les personnes ne pratiquent pas de cours, il est de leur responsabilité de prendre une assurance complémentaire afin d'être assuré lorsque qu'il pratique le tennis au sein du club.

Article 3 -- Conditions d'Accès aux Courts :

A) Accès général

L'ensemble des installations du Club est ouvert tous les jours de 7h à 23h.

Seuls les membres du club, à jour de leur cotisation, sont habilités à pénétrer sur le court et à utiliser le matériel mis à disposition.

Tous les membres du club ont les mêmes droits et les mêmes devoirs sur tous les courts. Ils sont responsables de l'état dans lequel ils laissent le terrain après y avoir joué.

B) Réserve des courts

La réserve préalable garantit à chacun la possibilité de jouer lorsqu'il le désire.

La réserve se fait via le site internet balle jaune.

En aucun cas on ne peut réserver seul.

La durée d'occupation des courts est limitée à une heure, sauf si l'heure suivante n'est pas réservée.

Tout créneau horaire non honoré dix minutes après l'heure devient vacant pour les éventuels joueurs en attente : une solution amiable devant toujours être recherchée à la discrétion des occupants.

Pour éviter toute contestation, il est conseillé aux joueurs d'arriver 5 minutes à l'avance.

En aucun cas les joueurs précédents n'ont la priorité pour garder le court si d'autres joueurs n'ayant pas réservé, arrivent avec quelques minutes de retard.

Tout manquement aux règles de réserve entraîne sa nullité.

Les créneaux horaires pour l'école de tennis et les entraînements adulte loisir et compétition sont pré-réservés sur le site balle jaune.

En cas de tournoi interne ou interclubs ou par équipes ceux-ci sont prioritaires même en cas de dépassement. (Les courts concernés seront réservés à l'avance par affichage ou avec les badges clubs)

Article 4 – Ecole de tennis

Selon la demande, le bureau organise des cours pour adultes et enfants par créneau d'âge et de niveau.

Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir.

Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité de l'éducateur.

Article 5 – Tenue

Une tenue correcte et décente est de rigueur. Les chaussures de sport sont obligatoires et doivent être adaptées à la pratique du tennis.

Article 6 – Discipline

Toute autre activité que le tennis est interdite sur le court sauf en cas de convention ou de dérogation adoptée par le bureau.

Il est interdit de fumer sur les courts.

La présence d'animaux est interdite sur les courts.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance que ce soit sur les courts ou dans l'enceinte du club.

Les utilisateurs doivent participer au maintien de la propreté des courts et des installations, notamment en utilisant les poubelles, en remettant en place le matériel disponible sur les courts, chaises, poteaux de simple etc., en prenant soin du matériel mis à leur disposition tant sur les courts que dans le local.

Toute détérioration non accidentelle sera facturée à son auteur.

Chaque membre qui quitte définitivement le terrain doit s'assurer de la fermeture à clé des portes.

Tout membre du bureau est habilité à rappeler le règlement et éventuellement à prendre une sanction immédiate en cas de non-respect de ce règlement.

Article 8

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts et dans les vestiaires.

Article 9

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

Le président du Lucenay Tennis Club